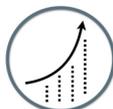


## Panorama des étapes juridiques et sociales d'une production

14 heures - 680 € TTC\*



à distance



100% acquis

REGLEMENTATION

### PUBLIC

Cette formation s'adresse aux porteurs de projets, chargés de production, artistes, qui souhaitent se familiariser avec le cadre juridique s'appliquant à la production et à la diffusion de spectacles vivants.

### PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire

### OBJECTIFS

- Permettre de se repérer dans l'environnement juridique et administratif du spectacle vivant
- Hiérarchiser les procédures de gestion administrative d'une association culturelle
- Acquérir les bons outils de réflexion et de vigilance sur les obligations légales

### CONTENU DÉTAILLÉ

#### Rédaction des statuts associatifs et choix des dirigeants : les erreurs à ne pas commettre

L'objet social, les ressources financières de l'association et les modalités de gouvernance font partie des clauses indispensables au bon fonctionnement de la structure associative. Comment établir leur contenu ?

#### Diriger une compagnie

Qui peut et qui ne peut pas faire partie des organes de direction ? Qu'est-ce qu'un dirigeant de fait ? Quels sont les risques lorsqu'un artiste dirige sa compagnie ? Les contrôles mandataires de Pôle emploi et le faisceau d'indices retenu...

#### Les droits d'auteur

S'assurer de la disponibilité d'une œuvre est le préalable à toute production. Quels sont les droits des auteurs ? Comment sécuriser l'utilisation d'une œuvre dans son spectacle ? La liberté

d'adaptation est-elle totale ?

#### La licence d'entrepreneur de spectacles

A quel moment la licence est-elle obligatoire ? De quel type de licence ai-je besoin ? Quelles sont les obligations qui en découlent ?

#### L'embauche et la rémunération des artistes du spectacle

Comprendre l'articulation entre les conventions collectives et le Code du travail ; déterminer la convention applicable et savoir la lire ; comprendre la présomption de salariat, les principes de rémunérations ; identifier le contrat de travail adapté

#### Quels contrats pour diffuser mon spectacle

Savoir identifier la location, la coréalisation et la cession. Comprendre les grands principes qui régissent ces contrats et connaître les points de vigilance lors de la négociation.

### INTERVENANTE EXPERT

**Fanny Schweich** - Juriste. Directrice de For Companies (prestations et information juridique auprès des professionnels du spectacle vivant). Elle est également l'auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018)

## FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les stratégies de diffusion gagnantes
- Budget et financement d'une production

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part leur connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle, à partir de vidéos ou de supports papiers et permettrons de contrôler les acquis.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

## VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

## DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

*Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.*

## CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

 [www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©  
Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

## Demande de pré-inscription

### Formation : Panorama des étapes juridiques et sociales d'une production

#### Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

#### Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

#### Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

#### Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Fin. personnel

Agéfiph

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.